

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Acceptation des conditions générales

L'inscription à toute action de formation implique l'acceptation sans réserve par le participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

2. Inscription

Modalités d'inscription

Toute inscription est prise en compte dans la mesure où elle est accompagnée du bulletin d'inscription dûment complété, des documents demandés, d'un chèque d'acompte pour les particuliers, ou d'une confirmation de démarche ou de prise en charge par l'OPCA ou l'entreprise.

Les inscriptions sont possibles par courrier, sur notre site internet www.michelefreud.com

Le nombre de place étant limité, les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre chronologique de réception. (à concurrence du nombre de places disponibles).

Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, Michèle Freud Formation s'engage à en informer le postulant dans les plus brefs délais.

Confirmation d'inscription

Après la validation du dossier d'inscription, un contrat ou une convention en double exemplaires vous seront adressés. Ce document validant l'inscription devra être retourné signé par retour du courrier.

3. Programme de l'action de formation

Le programme de l'action de formation, ses objectifs, sa durée, ses modalités d'inscription, le lieu de formation, le nom des intervenants, les modalités de validation sont décrits dans le dossier de présentation de l'action de formation et sur notre site internet www.michelefreud.com

Ils seront repris dans le contrat ou la convention de formation envoyé(e) au participant.

4. Tarifs

Les prix indiqués sur les programmes d'enseignement sont indiqués en euros et non soumis à la T.V.A.

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du participant et sous sa responsabilité.

Échéances du paiement

* Inscription à titre individuel :

Le règlement des formations s'effectue sous forme d'un acompte le jour de l'inscription et du solde au moment de la formation. En cas de paiement échelonné pour les formations de longue durée, l'ensemble des chèques devra être remis le premier jour de la formation.

* Inscription au titre de la formation continue :

Le règlement des cursus de formation peut être global ou échelonné au fur et à mesure du déroulement des différentes étapes du cursus. Il doit intervenir au plus tard 1 mois après la formation, sauf autres modalités conclues expressément entre Michèle Freud Formations et l'OPCA.

Les frais bancaires occasionnés par un défaut d'approvisionnement (ou tout autre dysfonctionnement) sont refacturés au participant. Tout chèque rejeté fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 euros destiné à couvrir les frais bancaires et administratifs. Le montant du chèque rejeté devra être réglé sous quinze jours.

5. Résiliation

En cas d'annulation dans un délai de 10 jours après la signature du contrat, la totalité des sommes éventuellement versées sont intégralement remboursées. La résiliation devant dans ce cas être adressée à *Michèle Freud Formation* par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé ce délai, en cas d'annulation, avant le début de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le désistement devra intervenir au minimum 21 jours avant le début de la session par lettre recommandée dûment circonstanciée. La somme versée pourra dans ce cas être répartie sur une autre formation.

Dans la mesure où le désistement interviendrait après les 21 jours, le montant réglé ne sera pas remboursable et demeurera acquis à l'École.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Dans le cas d'abandon au cours de la formation par le stagiaire, le ou les divers règlements effectués ne sont pas restitués, sauf cas de force majeure dûment reconnue, constatée et circonstanciée. Dans ce cas seulement, (à condition que le cas de force majeure soit dûment constaté) les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Michèle Freud Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation par l'organisme de formation, le participant ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif.

Le montant des sommes versées lui sera intégralement restitué.

6. Validation de la formation

Les conditions de validation de la formation sont prévues le dossier de présentation de l'action de formation, sur notre site internet www.michelefreud.com et reprises dans le contrat ou la convention de formation proposé au participant.

7. Propriété intellectuelle

Les termes ou dénominations **Michèle Freud Formations** sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle.

Michèle Freud Formations reste détentrice de tous les droits de propriété intellectuelle, droits inhérents à la conception de la formation (documents, articles, communications, logiciels, réalisation matérielle, etc.). Le participant ne pourra faire aucun usage autre que strictement personnel des produits issus de la conception de la formation.

8. Attribution de compétence juridictionnelle en cas de litige

Les relations juridiques entre Michèle Freud formation et le participant ou l'entreprise dont il dépend sont régies par le droit français.

En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, seul le Tribunal de Commerce de Draguignan est reconnu compétent lorsque le litige relève de la compétence matérielle du Tribunal de Commerce.